

La CHARTE du handball LOISIRS

« Tous engagés dans l'esprit loisirs »

COMITÉ
HÉRAULT
FFHANDBALL



Engagement n°1

Convivialité, Fair-play et plaisir de jouer sont les maîtres de mots de la pratique loisirs.

Les matchs ne donnent pas lieu à un classement, seuls l'état d'esprit et le plaisir de jouer comptent

Engagement n°2

Chaque équipe est engagée auprès du comité (engagement et cotisation) et chaque joueur est licencié à la FFHB

Un joueur non licencié engage l'entière responsabilité du président du club ou de la section sportive du joueur concerné

Engagement n°3

Chaque équipe est composée de joueurs et de joueuses à partir de 16 ans (avec un minimum de 2 joueuses). Les effectifs ne sont pas limités au sein des équipes

Engagement n°4

Les règles du jeu sont celles du handball (règlements généraux de la FFHB) et adaptées à la pratique loisirs :

Le temps de jeu est modulable : 2X30 min ou de 3X20 min

Un but inscrit par une joueuse compte double

L'arbitre arrêtera le match en cas d'action dangereuse ou de contacts répétés afin de rappeler l'esprit loisirs : « il n'y a aucun enjeu »

L'arbitre appliquera la règle des 2 minutes sur 1 joueur mais permettra à l'équipe de faire rentrer à sa place 1 joueur sur le terrain

Engagement n°5

Chaque équipe s'engage à remplir le calendrier des rencontres auprès du comité, à remplir la feuille de match simplifiée

Engagement n°6

Une rubrique sera dédiée à la pratique loisirs sur le site internet du comité.

Le comité établira un calendrier des rencontres.

Lors du tournoi de fin d'année, les frais d'inscriptions des équipes respectant la charte seront prises en charge par le comité

Engagement n°7

Chaque équipe accueillant la rencontre s'engage, dans la mesure du possible, à aménager un temps de convivialité d'« après-match », moment de détente et de partage, indispensable à la conclusion du match loisirs

Moi, joueur,
je m'engage à respecter
la Charte et l'esprit Loisirs

Signature

